



RÈGLEMENT DU CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL U11F

Article 1 - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le District du Val-d'Oise de Football organise annuellement sur son territoire le « critérium U11F » réservé aux clubs libres.

C'est la commission « Féminines » qui est chargée, en collaboration avec la commission technique, la direction administrative et le secrétariat général du district de l'organisation, de l'administration et de la gestion de ce critérium.

Article 2 - RÈGLEMENTS

Ce critérium est organisé en conformité avec les règlements généraux, le statut fédéral des jeunes et les lois du jeu qui régissent le football à 8.

Tous les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés en dernier ressort par le Comité de Direction du D.V.O.F., sauf pour les sanctions disciplinaires.

Article 3 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Le critérium se joue en deux phases et est composé de deux systèmes différents : le Critérium et les rassemblements.

Il y a une division unique en critérium d'autant de groupes de 4 à 12 clubs qu'il est nécessaire pour sa constitution.

Les rassemblements sont composés de toutes les équipes n'ayant pas assez de licenciées pour jouer régulièrement le critérium.

Tout cas non prévu par le présent règlement est tranché par la commission « Féminines » après avis de la commission « Statuts et règlements » et, en dernier ressort, par le Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football.

Article 4 - ENGAGEMENTS

Les engagements doivent parvenir au secrétariat du district **avant le 14 septembre 2018**.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité. Cependant, les clubs doivent répondre aux obligations de l'article 11 du règlement sportif du DVOF.

L'engagement d'équipe(s) supplémentaire(s) est possible lors de la deuxième phase et tout au long de la saison pour les rassemblements.



Article 5 - QUALIFICATIONS ET LICENCES

Les licenciées pouvant participer à ce critérium sont :

- Les U10F et les U11F.
- Trois U9F par équipe maximum, avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure.

Une équipe se compose de 12 joueuses (8 titulaires et 4 remplaçantes).

Les joueuses qui sont inscrites sur la feuille de rencontre doivent être qualifiées à la date de la rencontre.

Une joueuse évoluant en compétition U11F ne peut participer qu'à un seul match le même jour ou le lendemain.

Licence dématérialisée : le responsable de l'équipe devra dans tous les cas justifier l'identité, la validité et la qualification des joueuses. Deux possibilités :

- Accès aux licences via « Footclubs compagnon »
- Ou en fournissant la liste des joueuses avec photos (extraction Footclubs) mentionnant le statut de chaque licenciée.

Article 6 - DIRIGEANTS

Chaque équipe doit être accompagnée, au moins, par un dirigeant **majeur** muni obligatoirement de la licence « Dirigeant ».

Ce dirigeant, dûment mandaté par son club, sera tenu pour responsable des incidents qui pourraient se produire du fait de l'attitude de ses joueuses, éducateurs et accompagnateurs avant, pendant et après la rencontre.

Il devra avoir lui-même un comportement exemplaire et respectueux envers tous les autres acteurs présents (arbitre, équipe, dirigeants et accompagnateurs du club adverse) et veiller à ce que les parents restent derrière la main-courante.

Il devra établir la feuille de rencontre pour la partie concernant son équipe de façon lisible et devra obligatoirement inscrire son nom et son numéro de licence à l'endroit prévu à cet effet.

En cas d'absence de dirigeant majeur licencié, l'équipe adverse pourra refuser de disputer la rencontre.

Article 7 - FEUILLE DE RENCONTRE

La feuille de rencontre est remplie par les deux équipes **avant** la rencontre, même en cas de retard de l'équipe visiteuse. Les responsables de chaque équipe doivent **vérifier les licences** de l'autre équipe.

La feuille de rencontre est fournie par le club recevant qui a l'obligation de faire parvenir cette feuille au secrétariat administratif du district quel que soit le résultat.

Les feuilles de rencontres doivent parvenir au plus tard 48 heures après la date de la rencontre.

Article 8 - HORAIRES ET DURÉE

Les rencontres se jouent le **samedi matin**.

L'horaire du coup d'envoi est choisi par le club recevant lors de l'engagement dans un créneau défini : **Entre 9H30 et 11H**.

Des dérogations peuvent être accordées sur demande des clubs (sans accord de l'adversaire entre 9h30 et 11h et avec accord de l'adversaire en dehors de ce créneau).

Chaque rencontre a une durée de **50 minutes** :

- divisée en **2 périodes de 25 minutes** par équipe (pour deux ou trois équipes présentes)
- divisée en **3 périodes de 15 minutes** par équipe (pour 4 équipes)

Pas de prolongation.

Article 9 - ÉQUIPEMENT DU JOUEUR

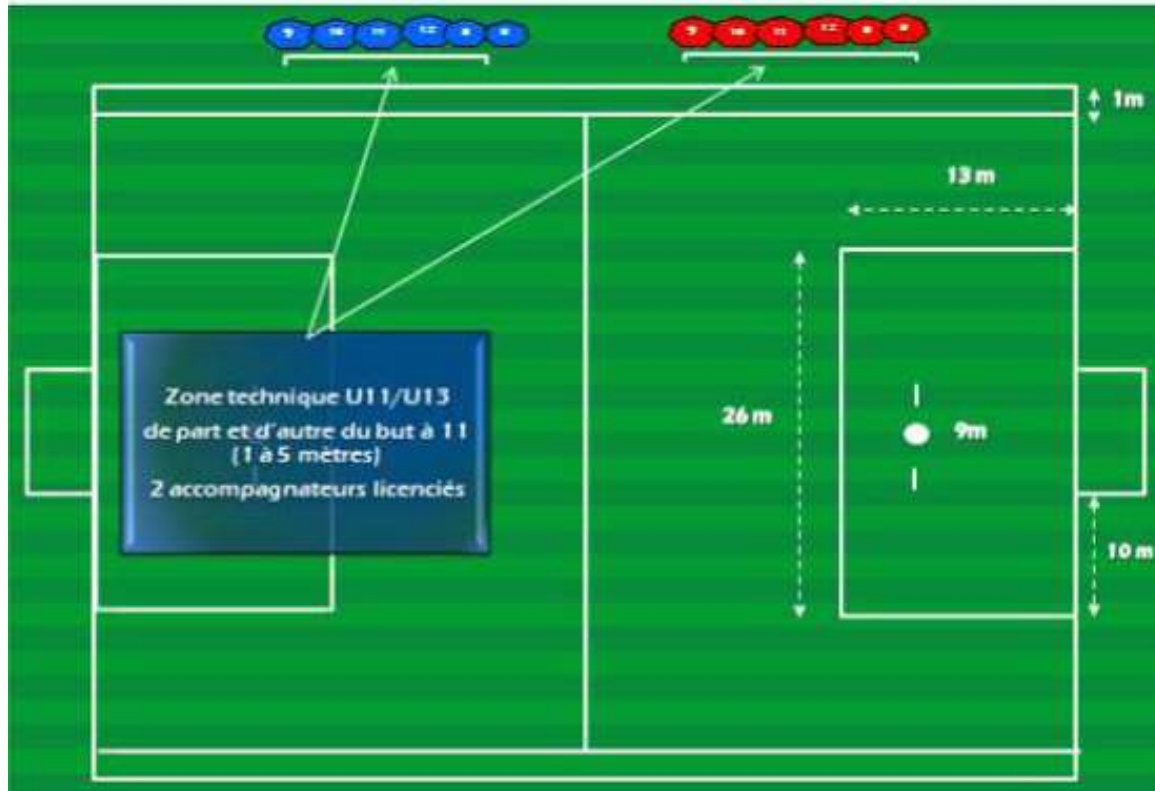
Chaque club joue sous ses couleurs officielles. En cas de couleur similaire, le club recevant doit changer de tenue.

Le port des protège-tibias est obligatoire.

Article 10 - TERRAIN

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes :

- 50 à 75 mètres de longueur et 45 à 55 mètres de largeur.
Ces dimensions correspondent à un demi-terrain de football à 11.
- Les dimensions des buts sont de 6 x 2,10 m (tolérance à 2 m).
Ils doivent être **impérativement** fixés au sol.
- La surface de réparation est de 26 x 13 m.
- La zone technique est de part et d'autre du but à 11 (voir plan).





Article 11 - BALLONS

Les ballons doivent être fournis par le club recevant.

Les ballons utilisés en U11 sont de taille 4.

Article 12 - ARBITRAGE

Les lois du jeu du football à 8 sont spécifiques. Elles sont disponibles au District du Val-d'Oise de Football sur demande.

L'arbitrage (centre et assistants) doit être assuré prioritairement par :

1 -un arbitre officiel de Football d'Animation

2 -toute personne licenciée de +16 ans

Article 13 - FORFAIT

Une équipe présentant moins de 6 joueuses ne peut disputer la rencontre. C'est la commission « Féminines » qui déclare le forfait.

Toute équipe déclarant forfait doit en aviser, par écrit, le District et son adversaire **au plus tard le vendredi précédant la date prévue pour la rencontre, avant midi.**

Trois forfaits, consécutifs ou non, d'une équipe entraînent le forfait général de cette équipe.

Article 14 - RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

Le principe éducatif primant, aucun classement n'est effectué et les résultats ne sont pas saisis sur Internet.

Article 15 – APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission Féminines.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

Article 16 - SUIVI ET ÉVOCATION

Le Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football se réserve le droit, pour préserver le caractère essentiellement éducatif de cette compétition, d'exercer des contrôles sur les terrains. Pour ce faire, elle mandate les membres de la commission « Féminines ».

**RAPPELS UTILES****Concernant l'équipement :**

Les joueuses sans protège-tibias ne jouent pas.

Concernant l'arbitrage :

Les coups francs sont directs ou indirects. La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.

Le gardien ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe d'une partenaire (loi 12 : Fautes et comportement antisportif).

Lorsque le gardien est en possession du ballon dans les mains, le dégagement ne pourra pas se faire mains-pied (volée ou demi-volée).

Coup de pied de but à 9 mètres à gauche ou à droite du point de réparation.

Coup de pied de réparation (pénalty) au point de réparation (9 mètres).

Sur coup d'envoi et reprise du jeu, un but ne peut être validé s'il pénètre directement dans le but adverse sans être touché par un autre joueur.

Le hors-jeu se fera à la ligne des 13 mètres.

Concernant les amendes :

Joueuse non licenciée : 120 €

Joueuse non admise à participer eu égard à son âge : 80 €

Licence manquante : 10 €

1^{er} forfait : 7 €

2^{ème} forfait : 10 €

3^{ème} forfait : 16 €

Forfait général : 26 €

Non réception de feuille de rencontre après 2^{ème} rappel : 15 €

Feuille de rencontre irrégulière : 10 €

Absence aux réunions d'information « foot féminin » : 50 €

RECOMMANDATIONS

Terrains : les organisateurs doivent prendre toutes les dispositions pour que les supporters et parents accompagnant les équipes n'aient pas accès aux terrains.

Fixation des buts : l'attention est de nouveau attirée sur l'obligation d'ancrage des buts mobiles de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique suivant les normes officielles.

Joueuses : tous les enfants qualifiés présents doivent **jouer le même temps de jeu.**

Equipements : les chaussures à crampons vissés ne sont pas recommandées.

Forfaits : Dans l'esprit de faire connaître le football aux jeunes et de les faire jouer, les responsables d'équipes sont tenus de se déplacer avec les joueurs présents, même s'ils sont en sous effectifs, afin d'y organiser une rencontre amicale, en complétant avec des joueurs adverses. Dans tous les cas, une feuille de match devra être établie.